

Diagnostic agricole

Saint-Béron

Restitution – 17/09/2021



Votre contact :

Thomas RIBIER

Conseiller Aménagement

☎ 06 50 19 15 26

✉ thomas.ribier@smb.chambagri.fr

Réalisation : juillet-août 2021

Date de remise : septembre 2021

UN DIAGNOSTIC AGRICOLE DANS LE CADRE D'UN PLU

Objectif du diagnostic = faire un état des lieux de l'activité et du potentiel agricole



POUR



Approfondir la connaissance de son agriculture locale

Proposer des orientations en matière d'aménagement

DEROULE DE LA PRESENTATION



- 1. Méthodologie de l'étude**
- 2. Caractérisation de l'agriculture et de ses enjeux**
- 3. Préconisations en matière d'aménagement**
- 4. Conclusion**

Echanges - Questions

Restitution – 17/09/2021

1. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

juillet

- **Réalisation d'une phase de collecte/réactualisation des données sur l'agriculture de l'ensemble de la commune**
 - Rencontres individuelles avec les exploitants et visites de terrain
 - En complément, des investigations sur le terrain ont été menées afin de conforter l'identification des surfaces et du bâti pour mise à jour

Août-
septembre

- **Traitement et analyse des données**
 - Caractérisation de l'agriculture locale, analyse des enjeux et préconisations
 - Cartographie et hiérarchisation des surfaces agricoles selon leurs niveaux d'enjeux.

septembre

- **Finalisation de l'étude**
 - Compléments et concertation avec les exploitants agricoles du territoire
 - Rédaction des livrables (rapport et cartographies)

septembre

- **Restitution de l'étude agricole**
 - Rapport et cartographie, annexes
 - Intégration de l'étude agricole dans le rapport PLU

Restitution – 17/09/2021

2. CARACTÉRISATION DE L'AGRICULTURE ET DE SES ENJEUX



2.1 Des installations diversifiées mais une baisse du nombre d'exploitations

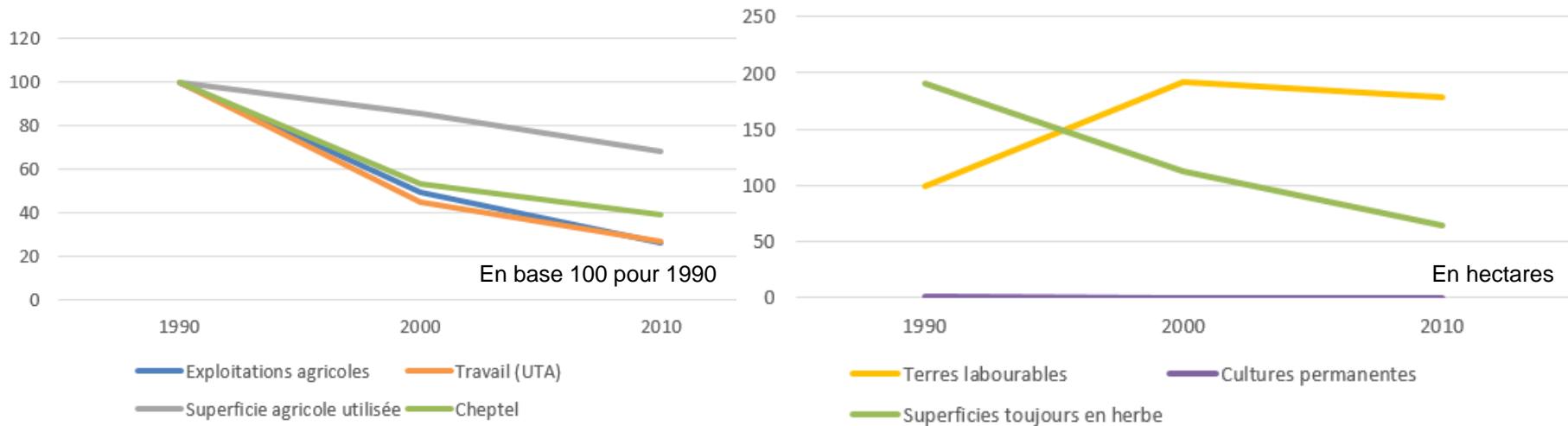
2.2 Des surfaces stratégiques pour le fonctionnement des exploitations

2.3 Caractérisation des enjeux agricoles des espaces

2.4 Synthèse

2.1 Des exploitations diversifiées qui tendent à baisser

▲ Saint-Béron 1990-2010



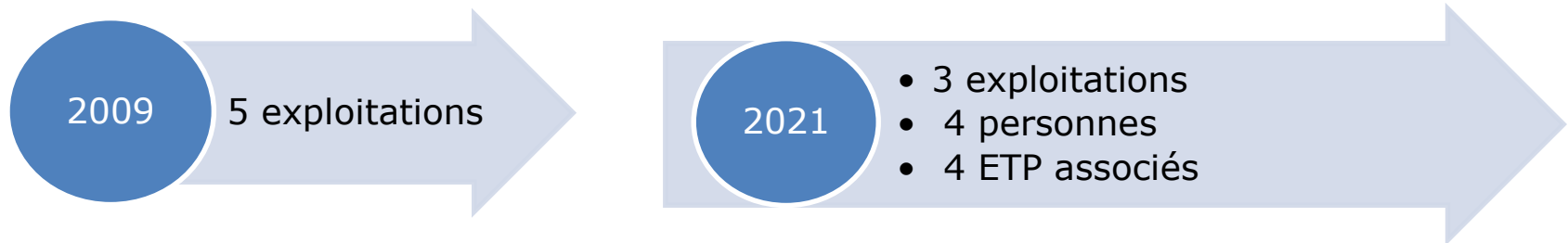
Les évolutions après 2000 sont moins fortes qu'avant en ce qui concerne la diminution du nombre d'exploitations. La perte de surface est continue et a eu plutôt tendance à s'accélérer.

La baisse de surfaces agricoles déclarées par les exploitants est plus forte qu'à l'échelle départementale.

Le cheptel s'est effondré en lien avec une diminution des surfaces toujours en herbe. Cela correspond à une évolution classique de l'agriculture en contexte périurbain ou sans appellations de qualité particulièrement porteuse. Les exploitations auparavant en polyculture se spécialisent et arrêtent en premier l'atelier lait. Une partie des prairies est semée en céréales. S'ajoute à ce phénomène des prairies toujours existantes qui quittent la sphère agricole pour devenir des espaces de loisirs (jardins ou équidés privés).

2.1 Des exploitations diversifiées qui tendent à baisser

➤ Une baisse du nombre d'exploitations agricoles sur la commune et d'actifs



| Nombre d'EA pro | Double actifs |
|-----------------|---------------|
| 3 | 2 |

+ utilisateurs patrimoniaux

➤ Des exploitations pérennes mais avec un enjeu de reprise à moyen terme pour certaines

- Moyenne d'âge = 41 ans
- Bâtiments d'élevage et de stockage moyennement fonctionnels

| Avenir des EA | Nombre |
|---------------|--------|
| Pérenne | 4 |
| Incertaine | 0 |
| Non assurée | 0 |

2.1 Des exploitations diversifiées qui tendent à baisser

▲ Des exploitations tournées vers des productions variées

Répartition de la production principale des exploitations agricoles professionnelles de Saint Béron

| Production principale | Exploitations professionnelles |
|-----------------------|--------------------------------|
| Vaches laitières | 1 |
| Apiculture | 1 |
| Céréales | 1 |

Répartition du cheptel des exploitations de Saint Béron

| Cheptel | Effectifs |
|-----------------------------|-----------|
| Vaches laitières | 25 |
| Vaches allaitantes et suite | ~ 30 |
| Volailles de chair | ~ 3 000 |
| Ruches | 150 |

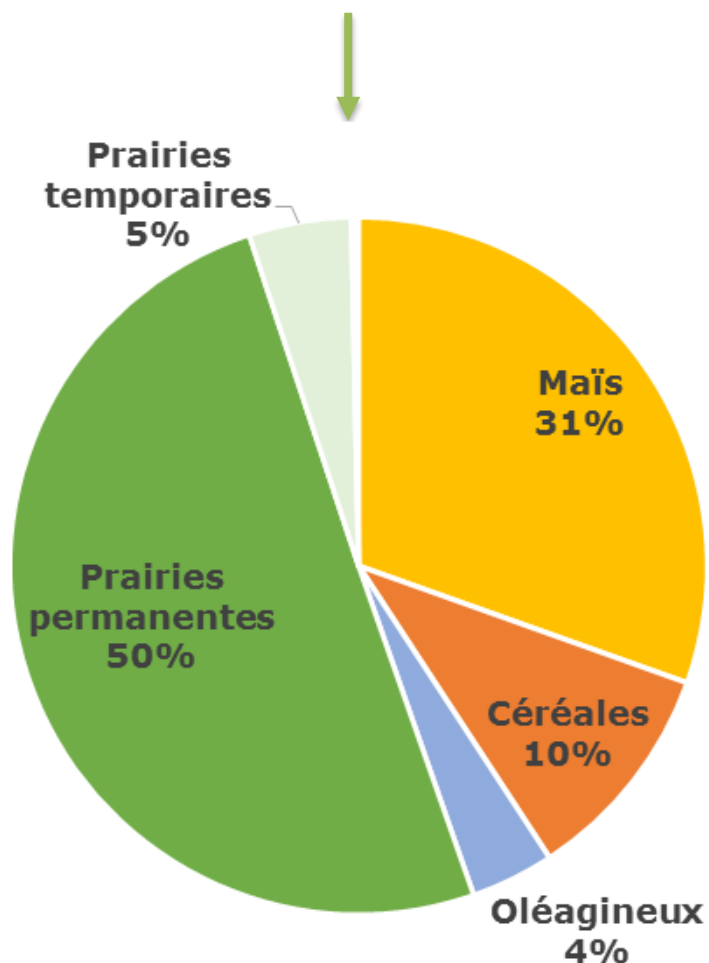
▲ Globalement, une bonne valorisation des productions de la commune

- Les circuits de proximité (marchés, particuliers...) permettant une valorisation intéressante des produits: miel, produits transformés, volailles, viande bovine
- Un débouché stable pour les céréales avec la coopérative Oxyane, transformation en Isère
- Valorisation du lait à la fruitière de Domessin (groupe Les Mousquetaires)
- ✗ Encore quelques difficultés de débouchés pour les légumes lorsque les volumes sont plus importants
- ✗ Prix rachat viande bovine en circuit long peu rémunérateur

2.2 Des surfaces stratégiques pour le fonctionnement des EA

- Des surfaces orientées vers la production d'herbe, de maïs et de céréales

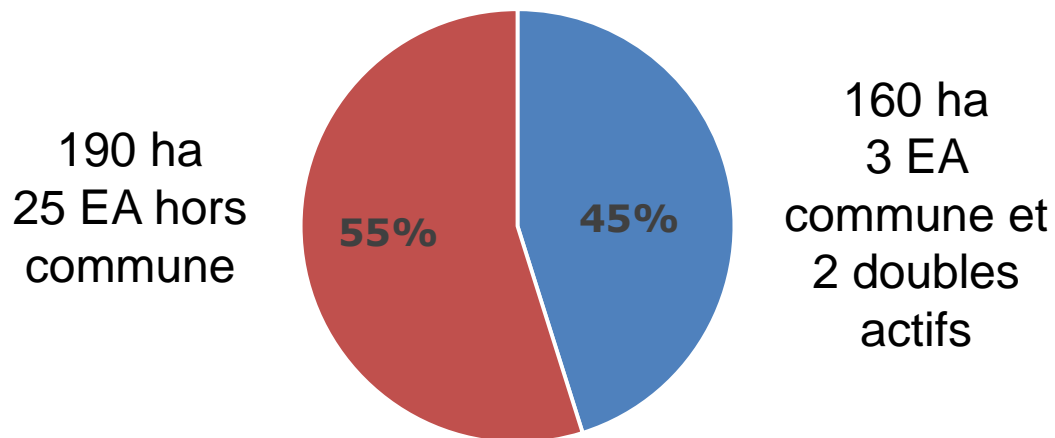
Commune de Saint Béron
environ 350 ha d'espace agricole déclarés à la PAC



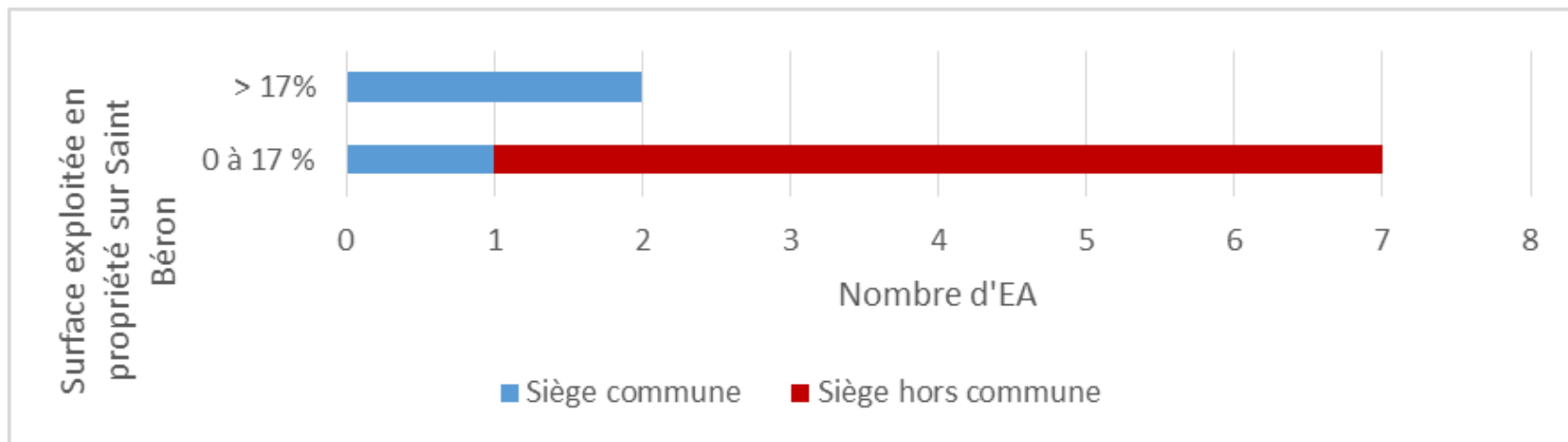
2.2 Des surfaces stratégiques pour le fonctionnement des EA

➤ Des surfaces indispensables pour la pérennité des exploitations du secteur

❖ Des surfaces communales exploitées pour plus de la moitié par des agriculteurs extérieurs



❖ Une disparité de la maîtrise foncière des exploitations



2.2 Des surfaces stratégiques pour le fonctionnement des EA

➤ Des surfaces pour nourrir les troupeaux

L'ensemble des exploitations rencontrées sont autonomes en fourrages et quasiment toutes en céréales → permis par les surfaces exploitées sur la commune

- Cahier des charges IGP
- Réduction des charges d'exploitation

➤ Des surfaces pour la vente de céréales

Plusieurs exploitations ont comme activité principale la production de céréales

- Indispensable de maintenir ces surfaces pour assurer un revenu
- Vente en coopérative
- Vente aux exploitations voisines

Préserver les surfaces mécanisables de Saint Béron pour maintenir l'autonomie des exploitations du territoire et leur chiffre d'affaire

Préserver les surfaces pâturables, notamment proches des sièges et bâtiments d'exploitation pour limiter le transport des animaux

2.2 Des surfaces stratégiques pour le fonctionnement des EA

➤ Des surfaces pour épandre les effluents d'élevage

L'ensemble des exploitations enquêtées **ont des surfaces suffisantes pour l'épandage de leurs effluents.**

Lors de l'élaboration du PLU, il faudra être attentif au maintien de ces surfaces épandables.

➤ Des surfaces pour maintenir des engagements financiers

- Les Droits à Paiement de base
- Le Paiement Vert
- L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Compensation des prix bas à la consommation : soutien lié aux surfaces en contrepartie d'engagements environnementaux

L'ensemble de ces aides est lié aux surfaces. La perte de foncier impacte directement le revenu des agriculteurs donc la pérennité de l'activité et peut remettre en cause des engagements avec de fortes conséquences pour les exploitations.

2.2 Des surfaces stratégiques pour le fonctionnement des EA

Des surfaces et des bâtiments pour permettre aux EA d'évoluer

La fonctionnalité des sièges d'exploitation dépend principalement de:

- La distance aux tiers

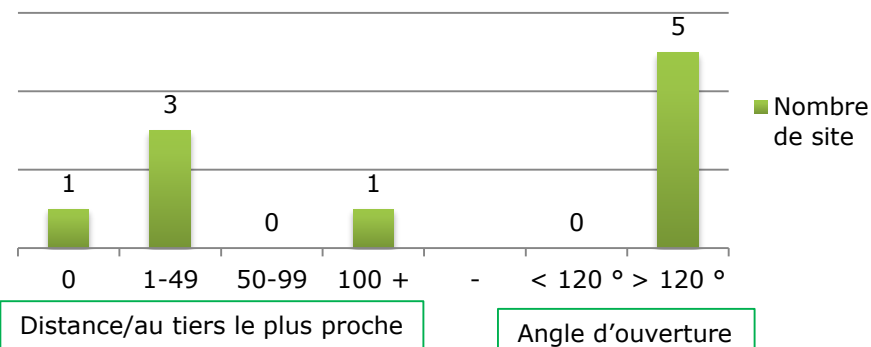


- L'angle d'ouverture de l'exploitation



- La fonctionnalité des bâtiments

- ✓ Des projets en cours de modernisation de bâtiments
- ✓ 1 projet de création de bâtiment



| Fonctionnalité des bâtiments | Nb | % |
|------------------------------|----|-----|
| Bonne | 1 | 20% |
| Moyenne | 1 | 20% |
| Mauvaise | 3 | 60% |

- ✗ Des bâtiments globalement peu fonctionnels en élevage

Lors de l'élaboration du PLU de la commune, une attention particulière devra être portée afin d'éviter l'urbanisation à proximité des bâtiments existants et de permettre leur évolution en cas de besoin de modernisation. La création de nouveaux bâtiments agricoles fonctionnels est à envisager sur la commune

2.3 Caractérisation des enjeux agricoles des espaces

➤ Critère 1 = surfaces de proximité immédiate

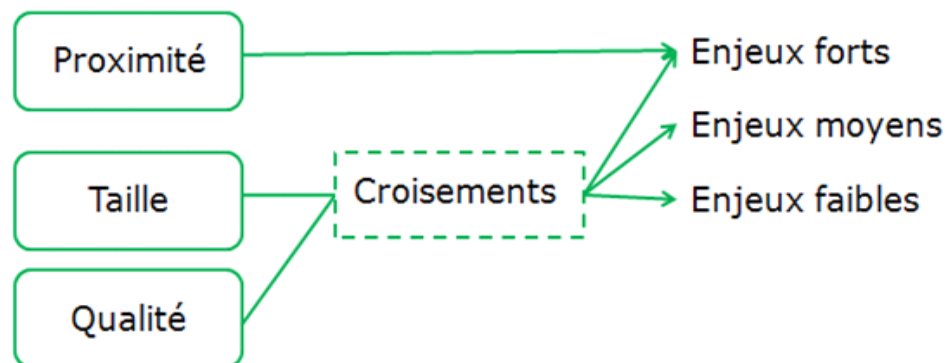
- Sites d'élevage = 600 mètres
- Ajustements liés à :
 - ✓ Présence de cordons urbanisés,
 - ✓ Infrastructures infranchissables,
 - ✓ Cours d'eau/rivières infranchissables,
 - ✓ Topographie...

➤ Critère 2 = taille du tènement agricole

- Ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant
- Limité par des zones infranchissables (infrastructures, éléments naturels, urbanisation...)
- Notion de fonctionnalité des espaces agricoles

➤ Critère 3 = qualité des surfaces agricoles

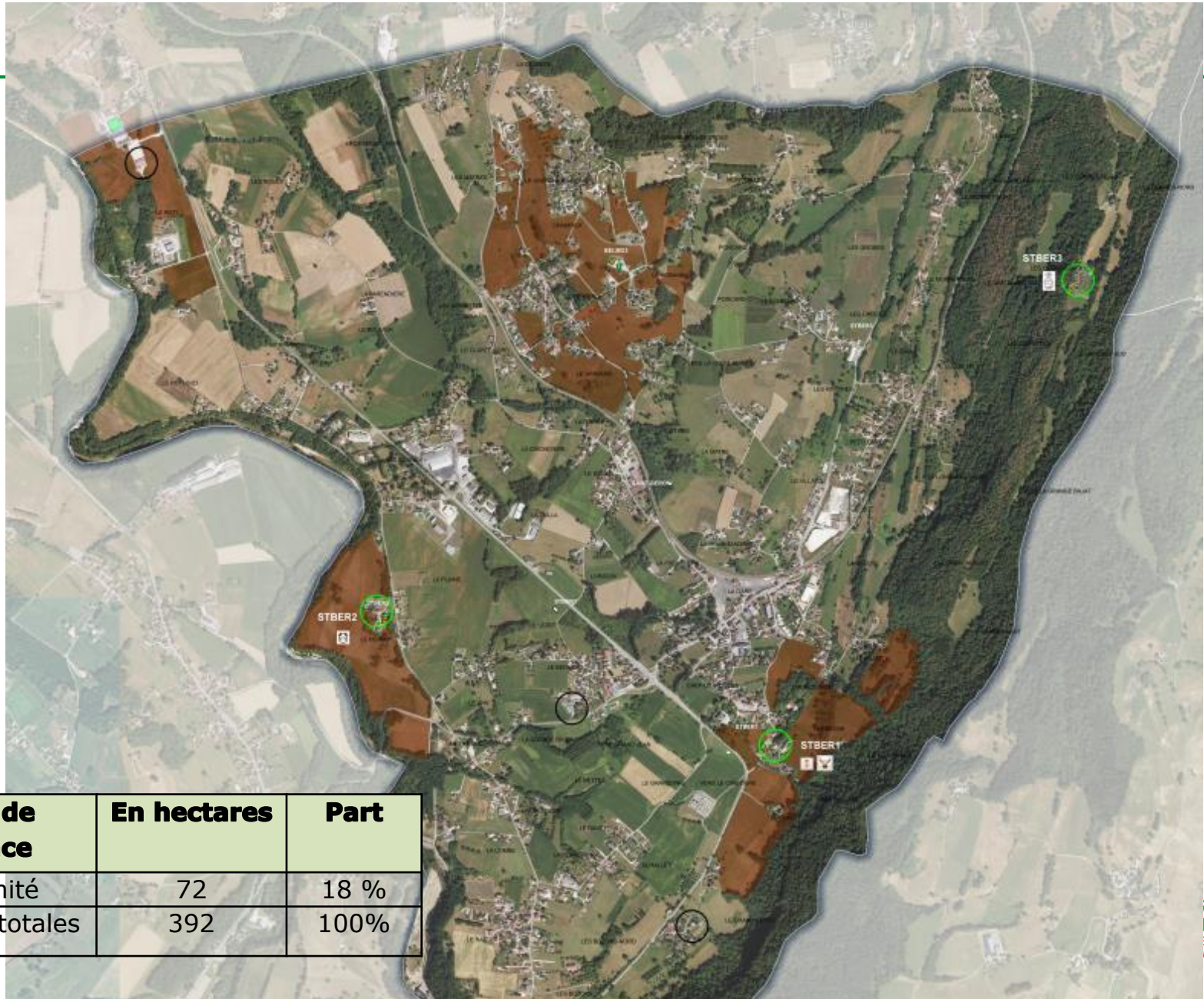
- Potentiel agronomique
- De la possibilité de mécaniser les travaux
- De la nature et profondeur du sol
- De l'exposition des terrains
- La pente...



| Qualité Taille | Bonne | Moyenne | Faible |
|---------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Grands | <i>Enjeux forts</i> | <i>Enjeux moyens</i> | <i>Enjeux moyens</i> |
| Moyens | <i>Enjeux forts</i> | <i>Enjeux moyens</i> | <i>Enjeux faibles</i> |
| Petits | <i>Enjeux moyens</i> | <i>Enjeux faibles</i> | <i>Enjeux faibles</i> |

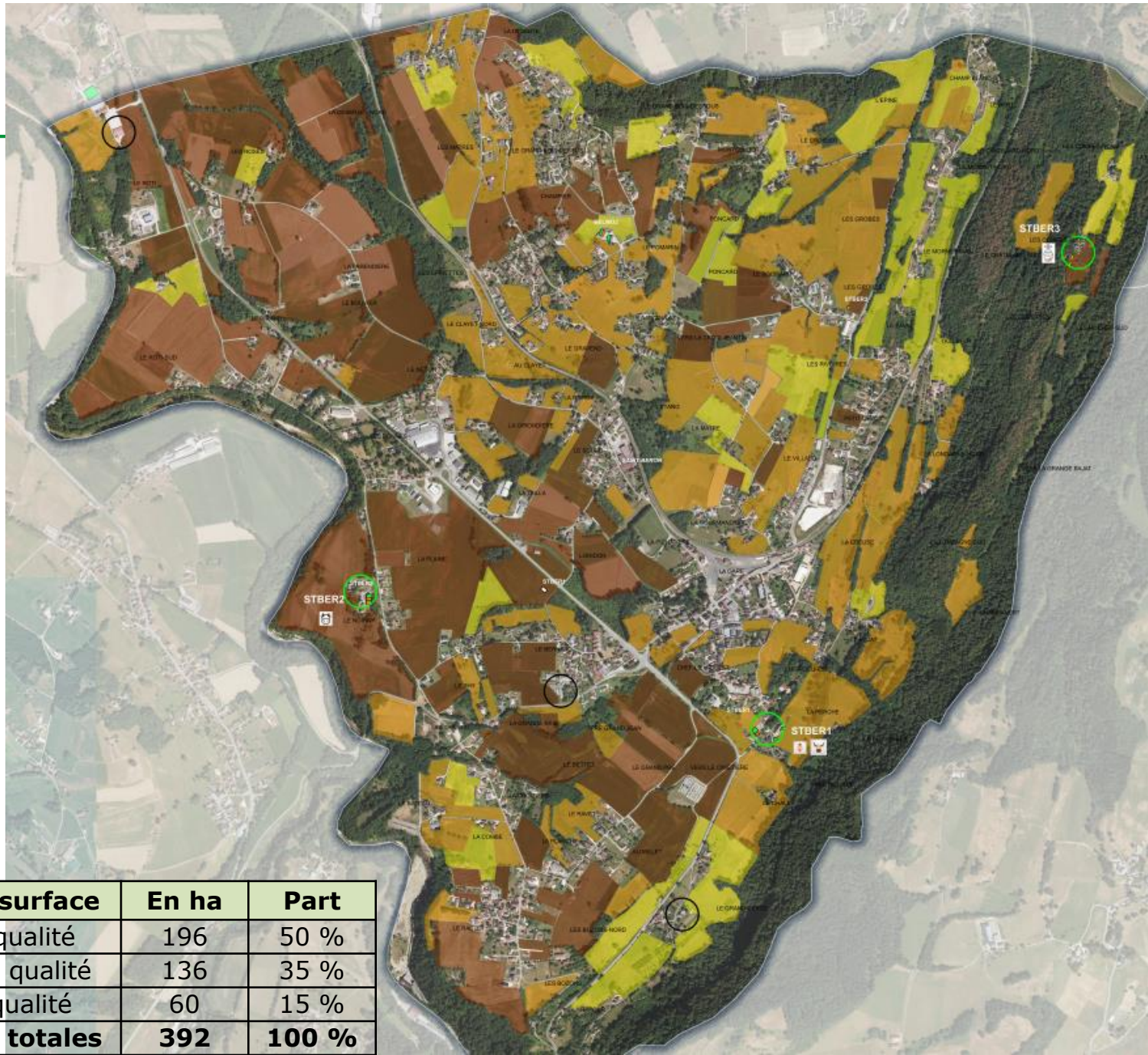
2.3. Caractérisation des enjeux agricoles des espaces

Les surfaces de proximité des bâtiments agricoles



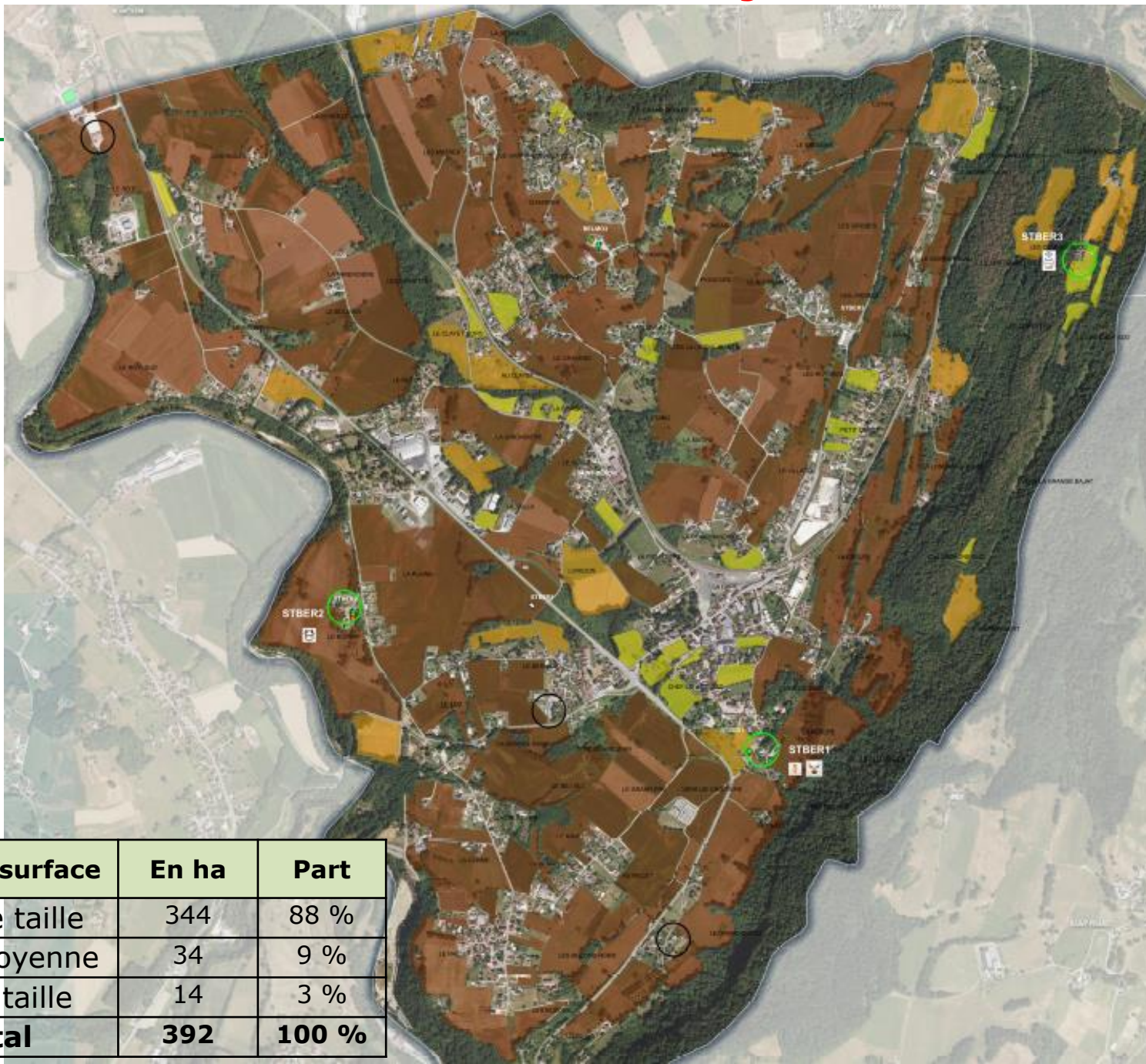
| Type de surface | En hectares | Part |
|------------------|-------------|------|
| Proximité | 72 | 18 % |
| Surfaces totales | 392 | 100% |

Qualité des parcelles agricoles



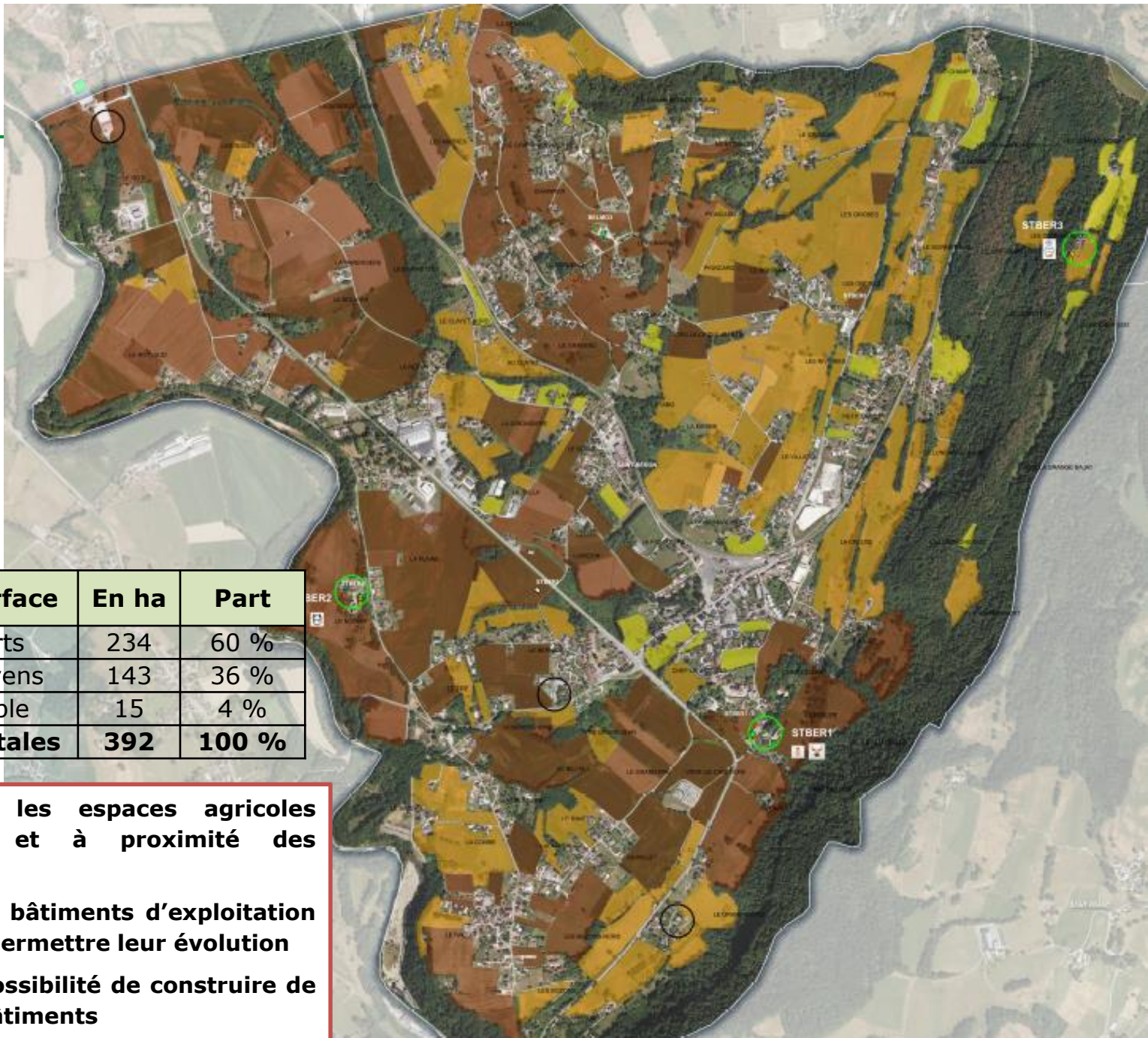
| Type de surface | En ha | Part |
|-------------------------|------------|--------------|
| Bonne qualité | 196 | 50 % |
| Moyenne qualité | 136 | 35 % |
| Faible qualité | 60 | 15 % |
| Surfaces totales | 392 | 100 % |

Taille des tènements agricoles



| Type de surface | En ha | Part |
|-----------------|------------|--------------|
| Grande taille | 344 | 88 % |
| Taille moyenne | 34 | 9 % |
| Petite taille | 14 | 3 % |
| Total | 392 | 100 % |

➤ Synthèse des enjeux agricoles



➔ préserver les espaces agricoles d'importance et à proximité des bâtiments

➔ protéger les bâtiments d'exploitation existant et permettre leur évolution

➔ Laisser la possibilité de construire de nouveaux bâtiments

2.4 Synthèse : atouts et fragilités de l'agriculture de Saint Béron

La commune de Saint Béron constitue des surfaces d'intérêt pour l'agriculture du secteur et permet d'assurer une bonne dynamique agricole des exploitations de la commune et des exploitations voisines.

| Une agriculture qui comporte des atouts | Mais aussi, une agriculture qui présente des fragilités |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Des surfaces de très bonne qualité et majoritairement mécanisables✓ Un renouvellement récent des exploitations de la commune✓ Une diversification des productions sur la commune✓ Des débouchés en partie stables et rémunérateurs grâce à la vente en circuits de proximité✓ Une interdépendance entre agriculture et paysage: entretien nécessaire des parcelles pour maintenir les paysages ouverts | <ul style="list-style-type: none">✗ Des bâtiments peu fonctionnels à moderniser ou à créer pour assurer la pérennité des exploitations en place (classement château)✗ Pression foncière importante (urbanisation/ZNT, loisirs...)✗ Des préoccupations sur les liens entre agriculteurs et population qui s'installe et les potentiels conflits entre usagers (bâtiment, travaux agricoles...)✗ Quelques accès et routes à améliorer✗ Une concurrence d'usage, équidés privés, sapinières qui peu déstabiliser le tissu agricole traditionnel |

3. PRECONISATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT



1. Attentes agricoles envers le PLU
2. Cas particulier des bâtiments

Principales attentes envers le PLU

➤ Rapport de présentation

- Une justification précise des besoins de développement de la commune

➤ PADD

- L'agriculture reconnue pour sa dimension économique, les enjeux agricoles identifiés en terme de protection de surfaces, d'évolutions des bâtiments agricoles et de possibilités d'installation

➤ OAP

- Les OAP sur les secteurs à urbaniser inscrivent des densités suffisantes garanties par des opérations d'aménagement d'ensemble et assurent le maintien des accès aux parcelles

➤ Règlement écrit pour la Zone A

- Limitation des annexes et extensions des bâtiments existants
- Possibilité de construire un logement de fonction de 80m² pour les exploitants si nécessité

➤ Règlement graphique

- Surfaces agricoles en A, bâtiments agricoles repérés et possibilités d'en construire de nouveaux
- Les extensions urbaines ou changements de destination ne menacent pas des bâtiments pérennes

Au-delà du PLU : une concertation régulièrement avec la profession agricole pour éviter et réduire les impacts des projets d'aménagement.

Focus sur la protection des bâtiments d'exploitation

➤ 3 situations distinctes :

➤ Les bâtiments agricoles isolés dans l'espace agricole

2 sièges dans cette situation la plus favorable qu'il faut préserver.

➤ Les bâtiments agricoles à proximité des zones urbanisées

3 sièges ou bâtiments dans cette situation plutôt favorable mais contrainte.

➤ Les bâtiments agricoles au sein des zones urbanisées/hameaux

Aucun bâtiment concerné, situation défavorable qu'il faut éviter en limitant les risques d'enclavement.

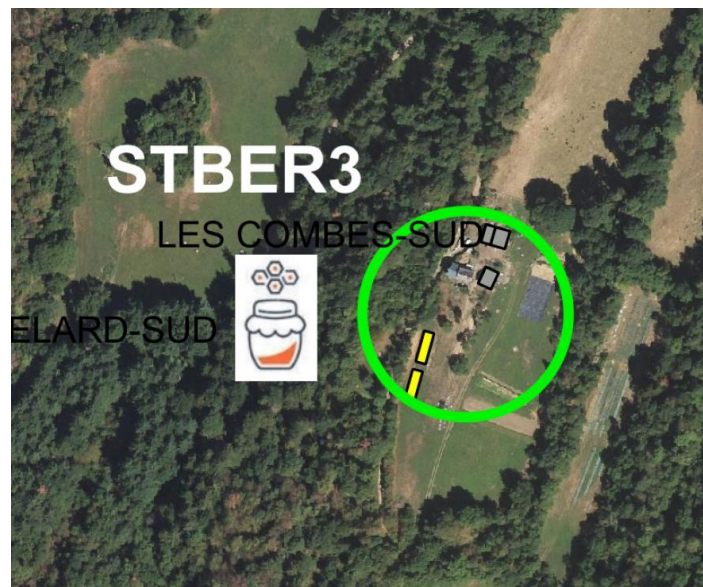
Focus sur la protection des bâtiments d'exploitation

Les bâtiments agricoles isolés dans l'espace agricole :

1 siège dans cette situation la plus favorable qu'il faut préserver.

Préconisations :

- Il s'agira donc de préserver cette situation très favorable à l'occasion de la révision du PLU.
- Ainsi, le bâtiment d'exploitation et les espaces agricoles doivent être classés en zone A.
- Il conviendra également de ne prévoir aucune extension de l'urbanisation en direction des bâtiments agricoles.



Focus sur la protection des bâtiments d'exploitation

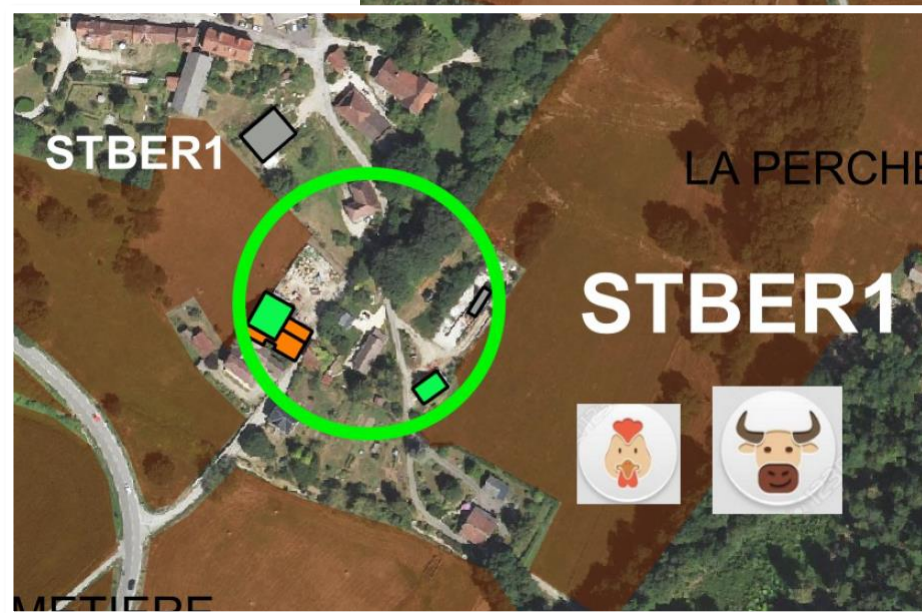
Les bâtiments agricoles à proximité de tiers

4 sièges ou bâtiments dans cette situation plutôt favorable mais contrainte.

Préconisations :

- Il s'agira de maintenir la situation à l'occasion de la révision du PLU.
- Les bâtiments d'exploitation et les espaces agricoles devront être classés en zone A.
- L'urbanisation projetée ne doit pas engendrer de contraintes supplémentaires sur les bâtiments.
- Ainsi, la zone urbanisée, orientée vers les bâtiments agricoles, devrait être strictement limitée au bâti existant.
- Enfin, les accès et l'angle d'ouverture aux espaces agricoles, notamment aux parcelles de proximité, devront être préservés.

→ **Éviter l'enclavement et le risque supplémentaire de conflit de voisinage.**



Focus sur la protection des bâtiments d'exploitation

Les bâtiments agricoles au sein des zones urbanisées/hameaux

Aucun bâtiment concerné, situation défavorable qu'il faut éviter en limitant les risques d'enclavement des sites et bâtiments précédents, déjà à proximité de tiers.

Préconisations :

- Le règlement de la zone urbanisée / hameau devra permettre l'évolution des bâtiments agricoles, dans le respect de la réglementation sanitaire régissant ces exploitations agricoles.
- L'urbanisation projetée ne doit pas engendrer de contraintes supplémentaires et ne doit pas remettre en cause l'utilisation et l'évolution des bâtiments existants.
- Des constructions nouvelles pourront éventuellement être admises, en dents creuses (parcelle non bâtie entourée sur trois côtés au moins par du bâti) dans les zones urbanisées/hameaux à la condition de ne pas engendrer de contrainte supplémentaire pour les exploitations. De même pour les changements de destinations, ceux-ci ne devront pas apporter de gênes supplémentaires pour les exploitations.
- Enfin, les accès vers les espaces agricoles, notamment aux parcelles de proximité, devront être préservés.

4. CONCLUSION

Intégrer l'agriculture dans votre PLU

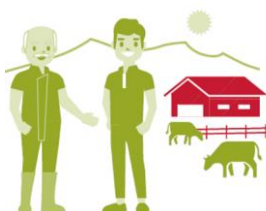
CONCLUSION: Une agriculture diversifiée à maintenir



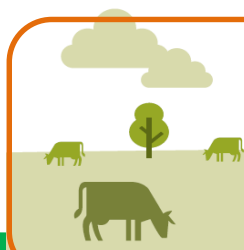
**3 sièges
d'exploitations
professionnelles**



**4 chefs
d'exploitations
+
2 doubles actifs**



Une
hétérogénéité
des chefs
d'exploitation
**avec un enjeu
de
renouvellement
à moyen terme**



Un territoire avec des
productions
diversifiées et des
surfaces tournées vers
les céréales et l'herbe

Les chiffres de l'agriculture de Saint Béron

CONCLUSION: Une agriculture jeune et dynamique



Des facteurs de fragilisation : une **pression foncière** importante et des **bâtiments peu fonctionnels**



Le principal enjeu de l'agriculture sur la commune est le **maintien des surfaces** exploitées et de laisser la possibilité aux **bâtiments agricoles d'évoluer ou à de nouveaux d'être créés.**

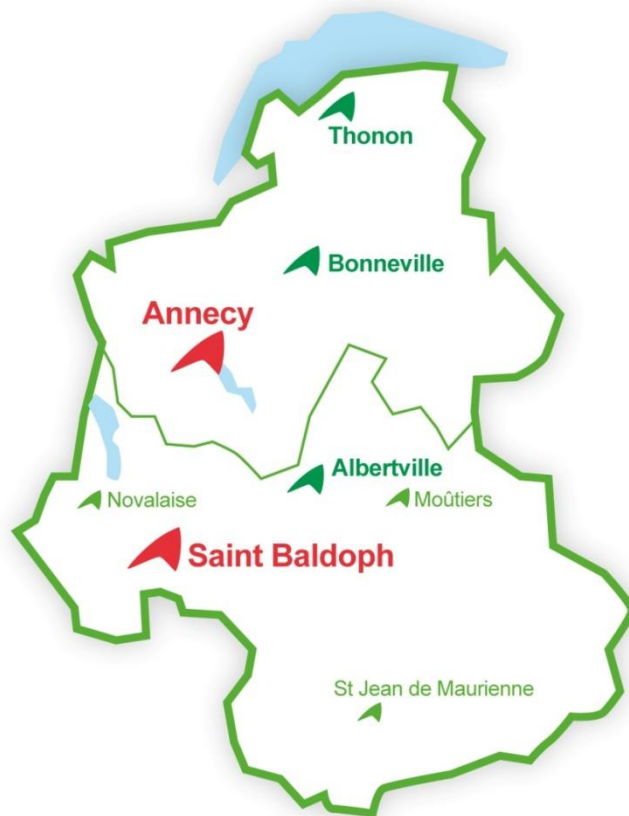


Des surfaces **mécanisables** et de **bonne qualité** à préserver pour aider les exploitations à maintenir leur **autonomie fourragère** et leur **chiffre d'affaire....**

| | Saint Béron |
|--|-------------|
| Exploitations agricoles professionnelles | 3 |
| Actifs mobilisés | 4 |
| ETP (Equivalent Temps Plein) | 4 |
| Double activité (Nombre d'exploitants agricoles) | 2 |
| Exploitations individuelles | 2 |
| Exploitations en société (GAEC, SCEA) | 1 |
| Nombre d'exploitations – Bovins lait | 1 |
| Nombre d'exploitations – production de céréales | 1 |
| Nombre d'exploitations – Apiculture | 1 |
| Nombre de vaches laitières | 25 |
| Nombre de bovins allaitants | ~ 30 |
| Nombre de ruches | 130 |
| Nombre de volailles | ~ 3 000 |
| Exploitations autonomes en fourrages (à 100%) | 2/2 |
| Age moyen des chefs d'exploitation | 41 ans |
| Pérennité assurée (nombre d'exploitations) | 4 |
| Surface moyenne des exploitations de Saint Béron | 47 ha |
| Surfaces agricoles de la commune | 348 ha |
| Surface travaillée par les exploitations de Saint Béron sur la commune | 160 ha |
| Ratio des terres exploitées à Saint Béron par les exploitations hors commune | 55 % |

Les chiffres de l'agriculture de Saint Béron

Cultivons l'avenir ensemble



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74